

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ANNECY



401117

Dénomination : EUREX ASSOCIES

n° de gestion : 1998B00121

n° d'identification : 417 626 280

n° de dépôt : A2011/003716

Date du dépôt : 18/05/2011

Pièce : ordonnance du Président du
10/05/2011:Désignation de Mr Gérard
NAMAN-SAS REAGIR CONSEIL-12
rue Germain 69006 LYON Commissaire
unique qui agira en qualité de
commissaire aux apports et à la fusion
(EUREX ASSOCIES sté absorbante et
EUREX CFE sté absorbée).

2011 OP 559

EUREX ASSOCIES,

Société par actions simplifiée
Au capital de 2.131.451,16 €
SIREN 417 626 280 RCS d'Annecy
Siège social : 3 rue du champ de la
vigne, 74600 SEYNOD

**EUREX-COMPAGNIE FIDUCIAIRE
EUROPEENNE**

Société par actions simplifiée
Au capital de 5.292.126,00 €
SIREN 315 747 485 RCS d'Annecy
Siège social : 3 rue du champ de la
vigne, 74600 SEYNOD,

Monsieur le Président
Du tribunal de commerce d'Annecy

74000 ANNECY

A seynod, Le 03 mai 2011

**Objet : requête en vue de la nomination
d'un commissaire aux apports et à la fusion**

Monsieur le Président du tribunal de commerce,

Nous soussignés,

M. Janin AUDAS,
agissant en qualité de président de la société EUREX ASSOCIES,
société par actions simplifiée au capital de 2.131.451,16 €,
dont le siège est situé au 3 rue du champ de la vigne, 74600 SEYNOD,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Annecy
sous le n° 417 626 280,
Ci-après dénommée également « la société absorbante »,

et

M. Alain NEOLIER,
agissant en qualité de président de la société
EUREX-COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE,
société par actions simplifiée au capital de 5.292.126,00 €,
dont le siège est situé au 3 rue du champ de la vigne, 74600 SEYNOD,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Annecy
sous le n° 315 747 485,
Ci-après dénommée également « EUREX-CFE » ou « la société absorbée »,

EURES ASSOCIES et EUREX-CFE étant ci-après dénommées collectivement les
« requérantes »,

Ont l'honneur d'introduire devant votre Autorité une requête en vue de la désignation d'un commissaire à la fusion et aux apports.

A cette fin, les requérantes exposent les circonstances et faits qui suivent :

1 Opération envisagée

En vue de rationaliser la structure du groupe auquel EUREX ASSOCIES et EUREX-CFE appartiennent, il est envisagé une restructuration interne au groupe par voie d'une fusion-absorption au terme de laquelle EUREX ASSOCIES absorbera EUREX-CFE dont elle détient, à ce jour, 9.288 actions sur les 12.663 actions composant le capital social.

2 Société absorbante

L'activité d'EUREX ASSOCIES est celle d'une société holding :

- * procurant assistance aux sociétés d'expertise comptable,
- * visant à la mise au point de procédures et savoir faire,
- * exerçant la profession d'expert comptable et de commissaire aux comptes.

EUREX ASSOCIES :

* montant total net du bilan :	4.310.446 €
* montant des capitaux propres :	3.661.931 €
* Nombre de salariés	0
* Code APE	6920Z

au titre du dernier exercice clos le 30 septembre 2010.

Les commissaires aux comptes sont :

Commissaire aux comptes titulaire

1/ Monsieur COLOMBET Laurent
domicilié 52 avenue de la Mavéria,
74940 ANNECY LE VIEUX

2/ AUDIT REVISION SAVOIE, SRL
SIREN 389 309 667 RCS ANNECY
Siège social : le Caravelle b
41 Avenue de Loverchy
74000 ANNECY

Commissaire aux comptes suppléant

1/ UNICOMPTA
SA à conseil d'administration
SIREN 076 620 178 RCS CHAMBERY
Siège Social : 37 place Fodere
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE

2/ Monsieur ALBRIEUX Gérard
domicilié 235 cours Lafayette
69006 LYON

3 Société absorbée

L'activité d'EUREX-CFE est celle d'une société holding :

- * procurant assistance aux sociétés d'expertise comptable,
- * visant à la mise au point de procédures et savoir faire,
- * exerçant la profession d'expert comptable et de commissaire aux comptes.

EUREX-CFE :

* montant total net du bilan :	12.049.482 €
* montant des capitaux propres :	9.000.928 €
* Nombre de salariés	8
* Code APE	6920Z

au titre du dernier exercice clos le 30 septembre 2010.

Les commissaires aux comptes sont :

Commissaire aux comptes titulaire

1/ AUDIT REVISION SAVOIE, SRL
SIREN 389 309 667 RCS ANNECY
Siège social : le Caravelle b
41 Avenue de Loverchy
74000 ANNECY

Commissaires aux comptes suppléant

2/ Monsieur ALBRIEUX Gérard
domicilié 235 cours Lafayette
69006 LYON

4 Évaluation des apports

L'ensemble des modalités et conditions seront définis par le projet de traité d'apport à intervenir.

Il est projeté d'apporter l'ensemble des éléments d'actif et de passif appartenant à la société EUREX-CFE. L'actif net ainsi apporté est estimé à 9.000.000 € environ.

Il est ici précisé que s'agissant d'une opération de restructuration interne entre sociétés soumises à un contrôle commun, il est prévu de valoriser les apports à leur valeur nette comptable à la date d'effet de l'opération.

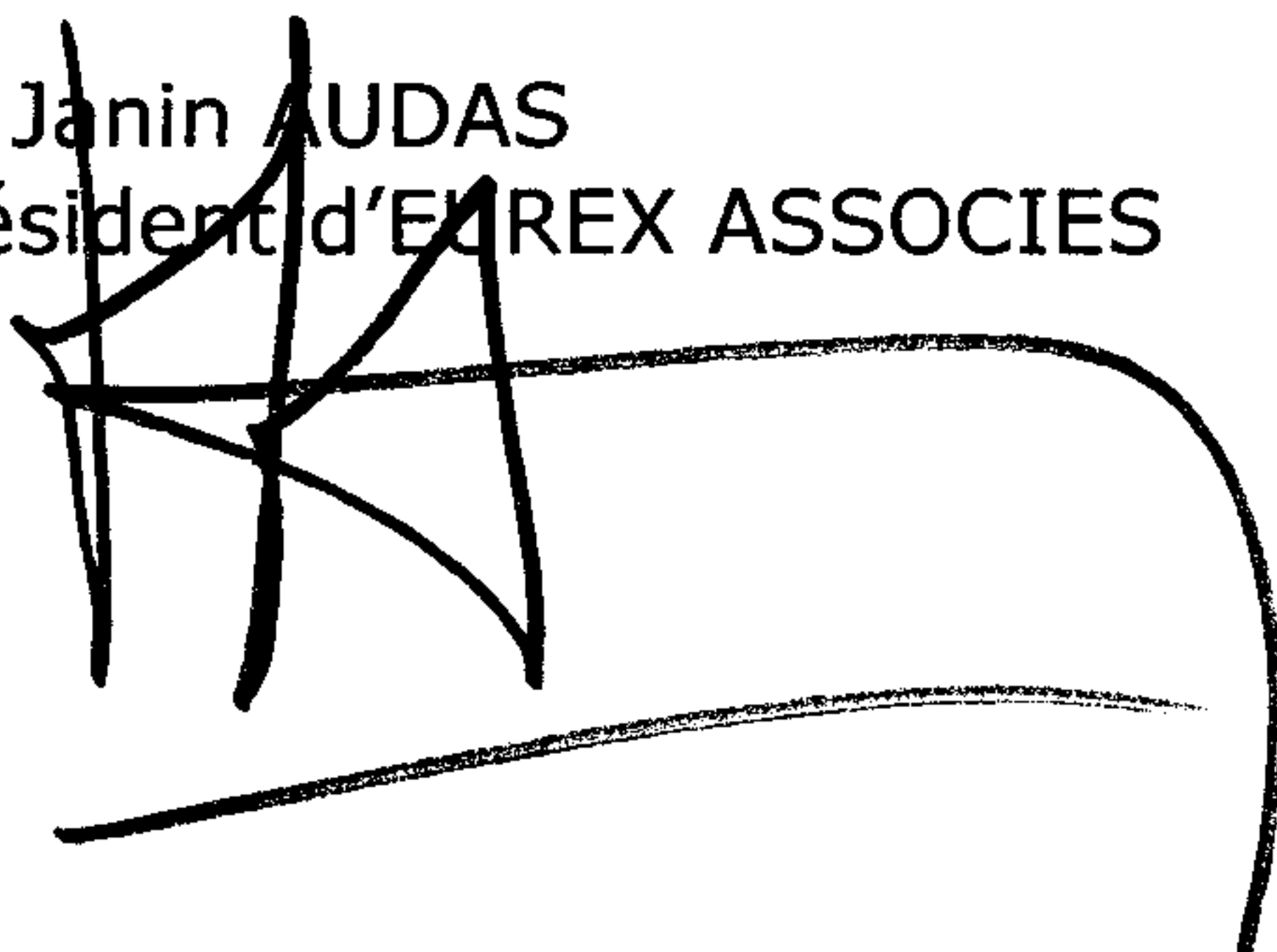
Par ailleurs, il est également défini que la fusion sera réalisée avec effet rétroactif au 01/10/2010, date de début de l'exercice en cours des requérantes.

En conséquence de quoi,

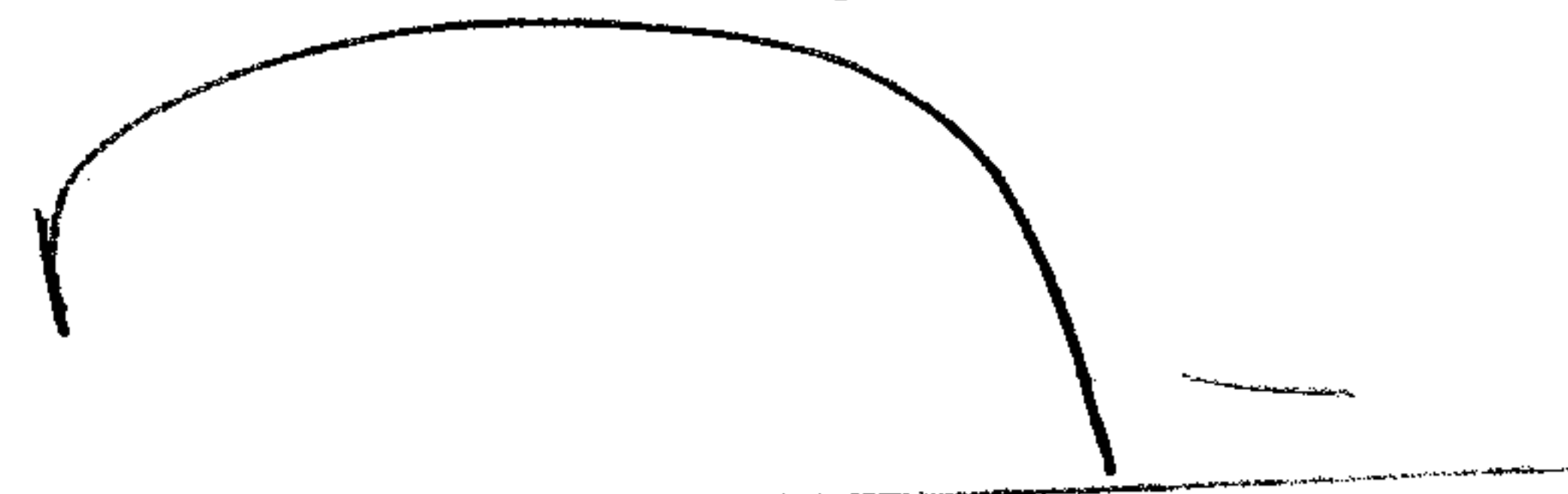
les requérantes ont l'honneur de vous adresser une requête conjointe, afin de demander de bien vouloir désigner un commissaire unique, qui agira en qualité de commissaire aux apports et à la fusion, au titre de l'opération de fusion entre EUREX ASSOCIES et EUREX-CFE par absorption de la seconde par la première, et ayant pour mission d'en faire le rapport dans les termes de l'article L. 236-10 du code de commerce et d'établir le rapport prévu à l'article L. 225-147 dudit code.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

M. Janin AUDAS
Président d'EUREX ASSOCIES



M. Alain NEOLIER
Président d'EUREX-CFE



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE.....
..... ANNECY

Suivant ordonnance de Monsieur le Président de la Cour d'Appel de CHAMBERY en date du 29 décembre 2008 le Tribunal de Grande Instance d'ANNECY a été désigné pour connaître des affaires relevant de la compétence du Tribunal de Commerce d'ANNECY

ORDONNANCE

Nous, Jean-Pierre DELAVENAY, faisant fonction de Président du Tribunal de Commerce d'ANNECY,

Vu la requête qui précède et les motifs exposés,

Vu l'article L 223-33 du Code de Commerce

DESIGNONS

Monsieur Gérard NAMAN –SAS REAGIR CONSEIL, 12 rue Germain 69006 LYON

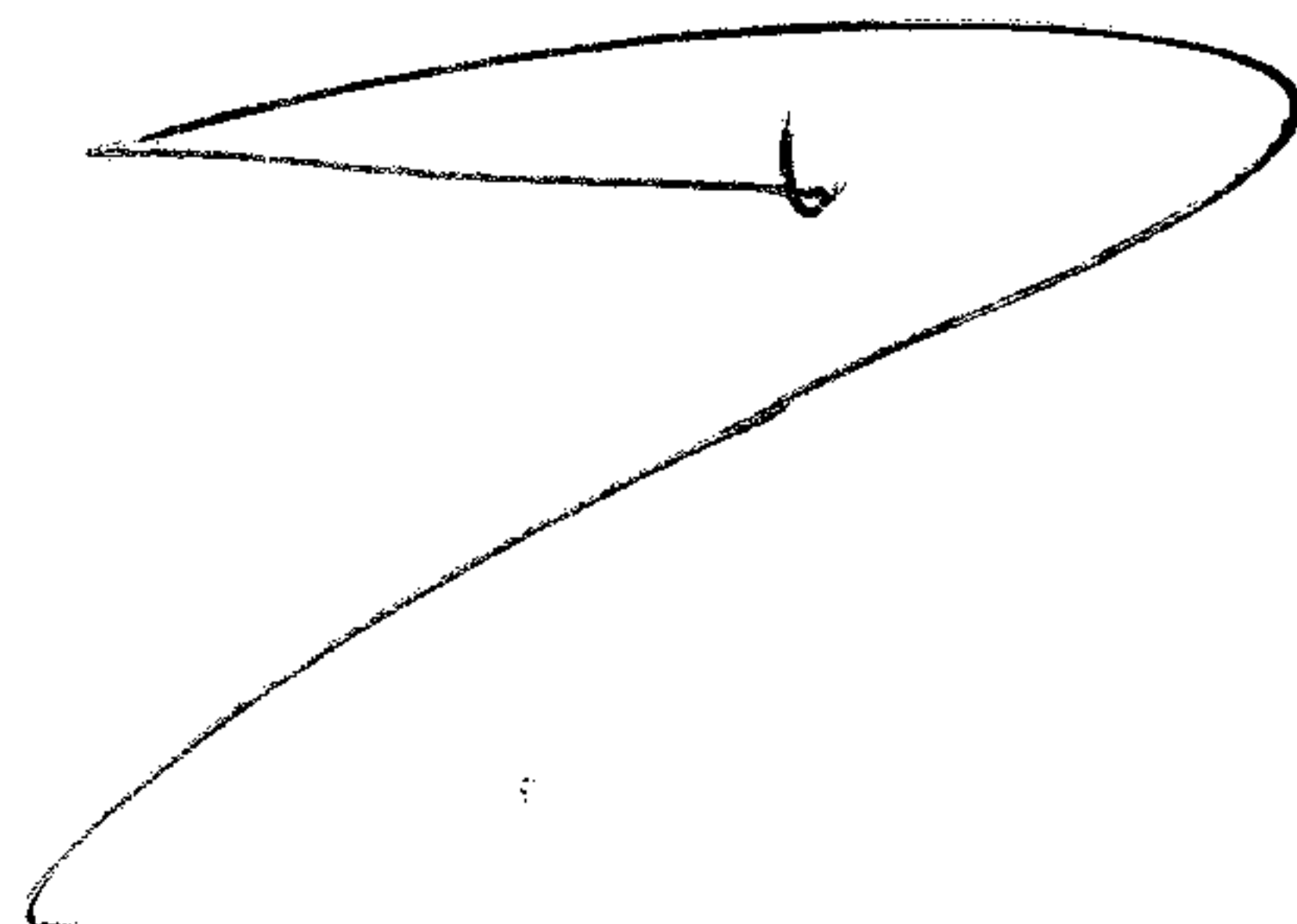
Commissaire unique qui agira en qualité de commissaire aux apports et à la fusion ,

ayant pour mission :

de vérifier la rémunération de l'opération de fusion par absorption de la société EUREX-COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE par la société EUREX ASSOCIES;

de faire un rapport dans les termes de l'article L.236-10 du code de Commerce et d'établir le rapport prévu à l'article L. 225-147 dudit code.

FAIT A ANNECY le 10.5.11
LE PRESIDENT



Copie certifiée
conforme



Le Greffier

